

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE

**20^e Colloque international de Bibliologie,
science de la communication écrite**

Brazzaville (17-21 décembre 2007)

*La Gestion scientifique de l'information écrite
par les Bibliothèques francophones africaines*

**THÉSAURUS DE LA BIBLIOLOGIE :
ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

Par

Mouloud HOUALI

De la genèse du Thésaurus de la bibliologie

Comme toute science, la bibliologie se devait d'avoir une classification reflétant l'état des connaissances, l'organisation, la structure et les fondements philosophiques, scientifiques et intellectuels de cette partie du savoir universel. C'est ce à quoi se sont attelés dès les années 1990 deux éminents professeurs, M. Robert Estivals et Jean Meyriat.

R. Estivals, en tant que principal auteur de cette oeuvre basique, a apporté deux exposés éclairants, dans deux différentes études parues dans le N°50 de la revue *Schéma et Schématisation*. Dans sa contribution intitulée « Étude comparée de la classification de bibliologie et du plan de classement systématique du thésaurus »¹, il fait état des premiers travaux relatifs à la mise au point de la classification de la bibliologie, dont il a réalisé la dernière mouture en collaboration avec J. Meyriat, publiée dans *Sciences de l'écrit, Encyclopédie internationale de bibliologie*. Ces travaux ont débuté, précise-t-il, dès 1990-1993, quoique « plusieurs essais successifs virent le jour depuis 1975, notamment « Schémas pour la bibliologie » et « La bibliologie »². Quant au thésaurus et à son plan de classement systématique, ils ont été réalisés entre 1993 et 1998. Ces deux éléments constitutifs de ce nouvel outil langagier ont nécessité l'intervention de trois spécialistes aux compétences complémentaires : J. Meyriat, Guy Pelachaud et Joumana Boustany. La confection d'un thésaurus alphabétique nécessite à l'évidence la mise au point d'un plan de classement systématique qui soit « pratique à l'utilisation et accessible au lecteur par l'utilisation de termes concrets et simples ». Comme le note Fosket « une classification bien conçue doit permettre l'insertion de termes nouveaux dans le thésaurus. Elle doit aussi se prêter à une modulation de la recherche informatisée, qui se fera plus générale et plus spécifique, plus large ou plus étroite, si le terme qu'on a choisi en premier comme axe de recherche amène à faire sortir du fichier un nombre trop petit ou trop grand de références à des documents indexés »³. Conscients de cette contrainte, les opérateurs ont senti le besoin d'apporter des modifications au schéma classificatoire de la bibliologie, destiné primitivement à représenter dans une structure conceptuelle hiérarchisée les grandes lignes de la théorie de la bibliologie. Ces modifications ont porté sur quatre principaux aspects :

- la suppression des classes *généralités et autres* du fait de leur caractère trop général ;
- l'éclatement de certaines définitions de descripteurs complexes et synthétiques, pour descendre plus bas dans la hiérarchie sémantique en vue d'augmenter le niveau de spécificité et par là le degré de précision, condition *sine qua non* pour la réussite de tout système d'information ;
- l'aspect morphosyntaxique, tels que la suppression des articles, le choix du genre et du nombre (féminin/singulier) des termes à retenir et le changement de certaines tournures de locutions ;
- l'adjonction de nouvelles divisions, le changement de définitions pour une meilleure adaptation et enfin la restructuration de certaines classes, afin de répondre à l'évolution de la problématique de la bibliologie.

Deux points positifs ont été relevés quant à ce nouveau plan de classement qui, comme le note R. Estivals, « constitue l'armature arborescente du thésaurus » : le fait qu'il ne soit pas

¹ Robert ESTIVALS, Étude comparée de la classification de la bibliologie et du plan de classement systématique du thésaurus. In *Schéma et schématisation*. N° 50, 1999, p. 46-47.

² Robert ESTIVALS, Introduction générale. Thésaurus, schématologie et bibliologie. In *Schéma et schématisation*. N° 50, 1999, p.7

³ Douglas J. FOSKET, Indexation. In *Encyclopédie Universalis*. 1999, p. 20

en rupture avec la classification de la bibliologie et qu'au contraire il lui apporte plus de clarté et d'accessibilité.⁴

Essai d'élargissement du Thésaurus de la bibliologie (2^{ème} partie)

Avertissement

Nous tenons à informer les lecteurs qu'ils trouveront dans cette partie un nouvel article sur le thésaurus de la bibliologie, qui fait suite à la publication précédente intitulée « *Essai d'élargissement du thésaurus de la bibliologie* »⁵, paru dans le N°66 de la revue *Schéma et schématisation*, où nous avons inséré le microthésaurus « *Bibliothèque* » avec ses 64 entrées, descripteurs et non descripteurs confondus. N'ayant pas pu publier la totalité des descripteurs, pour des raisons d'espace rédactionnel, nous avons jugé judicieux de saisir l'occasion de la publication de ce présent article pour livrer la suite. Celle-ci inclura d'abord 11 entrées portant sur différents types de médiathèques, puis un autre microthésaurus sur le « *Thésaurus* » comprenant 14 entrées. C'est d'ailleurs pourquoi nous également jugé utile de garder le chapitre relatif à la méthodologie, commune à ces deux parties, pour mieux éclairer le lecteur sur le mode opératoire et pour le renseigner sur l'état d'avancement des travaux sur ce thésaurus et sur les enjeux à venir.

Préambule

Depuis que s'est généralisée l'informatisation des systèmes d'information, et notamment depuis le développement des systèmes d'interrogation en ligne, le thésaurus s'est avéré le langage documentaire le mieux adapté et le plus en vue par rapport à ce nouvel environnement. Son utilité en tant que langage contrôlé n'est donc pas à démontrer, aussi bien dans les systèmes manuels classiques (catalogues sur fiches, index imprimés) que dans les systèmes de gestion de bases de données (SGBD).

La construction du thésaurus de bibliologie, science de la communication écrite, est une initiative louable et prometteuse. Sa réalisation est une nécessité impérieuse, son développement et sa maintenance sont désormais un devoir, voire, une obligation. C. Guinchat et Y. Skouri notent à ce sujet qu'« un thésaurus n'est pas un « produit fini » auquel on ne touche plus une fois que qu'il a été élaboré et/ou adapté. Il faut s'efforcer de l'améliorer constamment, de le faire évoluer au fur et à mesure de l'avancement et de la maîtrise des sciences »⁶.

Les qualités et les avantages qu'offre ce nouvel outil d'indexation de stockage, de localisation et de restitution de l'information ont été vite et bien saisis par ses premiers concepteurs.

Au plan épistémologique, la bibliologie s'est donnée un moyen supplémentaire de s'affirmer, voire s'imposer au milieu des autres sciences. C'est là, une fois de plus, un moyen de la mettre au diapason avec les nouvelles techniques documentaires et, par là même, de la renouer avec elle-même en tant que science de l'écrit.

Au plan pédagogique et heuristique, la bibliologie s'offre un outil bibliographique incontestablement utile et fiable, aussi bien dans la recherche fondamentale que dans la recherche appliquée. Un outil cependant considéré par Jean Méyriat comme « étant le langage

⁴ Robert ESTIVALS, Étude comparée de la classification de la bibliologie et du plan de classement systématique du thésaurus. Op. cit. p.47

⁵ Cette partie qui inclue le microthésaurus « Bibliothèques » a été précédemment publiée dans la *Revue internationale de bibliologie*. N° 66, 2007, p. 52-61

⁶ GUINCHAT, Claire et Yolande Skouri. Guide pratique des techniques documentaires. Vol. 2 : traitement de l'information. p. 138.

le plus élaboré des langages documentaires... »⁷, car, poursuit-il, « les thésaurus sont devenus l'outil de travail privilégié de la grande majorité des services de documentation y compris ceux qui ont la forme de banques de données »⁸.

En effet, dans la pratique, le thésaurus est un outil documentaire d'indexation. S'il est pertinent, il nous permet de représenter tout document par une sélection rigoureuse de mots précis appelés mots-clés. Ainsi il sera possible d'en assurer aisément une forme quelconque de gestion documentaire, qu'elle soit manuelle ou informatisée.

Par ailleurs « en mode consultation et exploitation des données, le thésaurus devient un instrument de recherche : disposant des vocabulaires et règles de l'indexation, l'utilisateur peut optimiser la recherche »⁹.

Pour rappel, le coup d'envoi des travaux d'élaboration de ce thésaurus a été donné en 1991 par Jean Meyriat¹⁰ et Robert Estivals et « poursuivi avec Guy Pélachaud, et a été réalisé tout au long de son élaboration avec Joumana Boustany. Cette date de lancement des travaux n'est en fait pas trop distante de 1966, date de création aux Etats-Unis du premier thésaurus à véritable vocation documentaire par ASTIA (American Service Technology Information Agency), et juste après en France par le CEDOCAR (Centre de Documentation de l'Armement)¹¹.

En somme, cet outil bibliographique moderne a couronné toute l'œuvre théorique de la science de l'écrit pour lui ouvrir une nouvelle voie vers l'utilitarisme et le pragmatisme. À ce propos, Robert Estivals précise que « ce thésaurus achève un travail théorique de renouvellement de la bibliologie considérée comme science de l'écrit et de la communication écrite que nous avons engagé. Ainsi se poursuit une ligne de développement de cette discipline qui remonte, pour le moins au XVIII^e siècle, à l'abbé Rive et à Gabriel Peignot, et dont le dernier en date fut Paul Otlet, peu avant la Seconde Guerre mondiale »¹².

Quant à notre contribution, l'idée première nous est venue lorsque le Professeur R. Estivals nous a remis à titre gracieux quelques numéros de la revue *Schéma et schématisation*, et parmi ceux-là le N° 50, où était publié le thésaurus de la bibliologie. Suite à une lecture en diagonale de ce dernier, nous avons eu l'intention de le traduire en arabe et notre suggestion fut vite approuvée avec enthousiasme par R. Estivals. Mais après une lecture approfondie, nous nous sommes rétractés, après avoir jugé que l'urgence était d'abord de le développer et de l'enrichir plutôt que de le traduire. Faire le contraire serait mettre la charrue avant les boeufs. D'autant plus que la terminologie pose du côté de l'arabe un sérieux problème et dans certaines situations un obstacle rédhibitoire.

Par ailleurs, ce thésaurus, en l'état, fonctionne avec un corpus de 347 entrées (descripteurs et non descripteurs confondus). Nous avons estimé que ce chiffre est loin d'être exhaustif et représentatif au vu de tous les aspects et les domaines spécifiques que couvre la science de l'écrit et de la communication écrite avec le potentiel lexical afférent. Nous avons également constaté que même les termes susceptibles d'être facilement recueillis à partir de l'*Encyclopédie internationale de bibliologie* ne figurent malheureusement pas dans ce thésaurus. N'est-il donc pas surprenant de ne pas trouver les termes qui constituent l'essence même de cette science, tels que ceux relevant de la fabrication du papier, de l'imprimerie de la presse écrite, etc. ?

Comment alors peut-on concevoir et accepter que des centaines de termes vieux déjà de plus d'un siècle n'ouvrent pas le droit de cité dans ce thésaurus ?

⁷ MEYRIAT, Jean. Thésaurus. In *Les sciences de l'écrit : encyclopédie internationale de la bibliologie*. p. 561

⁸ Ibid. p. 352

⁹ Thésaurus Wikipédia. P.1

¹⁰ Robert ESTIVALS. Thésaurus, schématologie et bibliologie. In *Schéma et schématisation*. N° 50, 1999, p. 5

¹¹ GUINCHAT, Claire et Yolande Skouri. Op. cit., p. 127

¹² Robert ESTIVALS. Op. cit.

C'est ainsi que notre première tentative de collecte s'est soldée par la récupération de près d'un millier de termes. Nous avons en effet opté pour l'élargissement de cet outil, car c'est d'élargissement et d'extension qu'il s'agit et non pas de mise à jour. Cette dernière fait penser, à notre sens, beaucoup plus à la collecte et l'insertion des néologismes que génèrent l'accroissement du savoir, l'avancement des sciences dans les différents secteurs du savoir universel et enfin la créativité lexicale et toutes les mutations et variations sémantiques et morphologiques corollaires de la dynamique linguistique.

Remarques sur le thésaurus de la bibliologie

Le thésaurus alphabétique

Tous les manuels traitant de la conception et la construction des thésaurus recommandent l'utilisation des *Notes explicatives* (NE) pour certains descripteurs. Il s'agit de définitions brèves servant à compléter le sens qui se dégage de la structure du thésaurus. « Ces définitions s'avèrent particulièrement nécessaires dans les thésaurus des sciences sociales, lettres et sciences humaines. Elles permettent de clarifier une terminologie trop vague, problème fréquent dans ces domaines »¹³. Ces notes explicatives sont pratiquement indispensables dans certains cas et leur emploi est justifié par moult raisons (cf. J. Aitchison et A. Gilchrist. *Construire un thésaurus*, p. 34-35).

Or, dans le thésaurus de bibliologie, il semble qu'on ait quelque peu lésiné sur l'usage de ces NE, bien qu'un certain nombre de descripteurs ne soient pas faciles à appréhender du point de vue sémantique. C'est d'autant plus vrai qu'il s'agit de néologismes propres à la discipline et de surcroît introuvables dans les ouvrages de références, ce qui rend malaisée l'exploitation du thésaurus pour l'indexeur néophyte comme pour le simple utilisateur. Voici à titre indicatif la liste des termes qui nécessitent à notre avis d'être accompagnés par ces NE en vue de délimiter leur champ sémantique, voire de les vulgariser, et de circonscrire leur domaine d'intervention : *Grammatologie, textologie, diplomatique, biomécanique de l'écriture, bibliothéologie, codicologie, informatologie, communicologie, médialogie, documentologie, schématique (nom), desk*.

Rappelons qu'un thésaurus, comme tout outil bibliographique, doit être élaboré par ses concepteurs, mais non exclusivement pour eux.

Ceci étant pour la première remarque. La seconde remarque porte sur l'absence totale d'un autre type de notes explicatives. Il s'agit précisément de celles qui portent, entre parenthèses la mention (*À ne pas utiliser comme terme d'indexation*). Pourtant, bien des termes dans ce thésaurus nécessitent d'être accompagnés par ce genre de notes, dont voici quelques exemples précédés de leurs indices :

2 Système général de la communication écrite, 24 Sous-système de la production de l'écrit, 242 Élément constitutif du texte, 243 Élément constitutif de l'objet écrit, 244 Catégorie d'auteur, 16 Science bibliologique spécifique, 17 Science bibliologique interdisciplinaire.

Il s'agit précisément de termes dits « artificiels » utilisés notamment pour éclairer la structure d'un plan de classement systématique¹⁴.

Le plan de classement systématique

Le système hiérarchique : Les concepteurs du thésaurus de bibliologie ont adopté le schéma classificatoire *hiérarchique* et *décimal* dans l'élaboration du plan de classement systématique. Nous traiterons d'abord du système hiérarchique. Ce dernier s'avère à nos yeux peu compatible avec la nature même de la bibliologie, qui couvre des domaines hétérogènes englobant à la fois des aspects théoriques, conceptuels et immatériels pour lesquels le modèle

¹³ AITCHISON, Jean et GILCHRIST, Alain. *Construire un thésaurus : manuel pratique*, p. 34

¹⁴ Ibid. p.35

hiérarchique peut parfaitement convenir, au même titre que toutes les classifications bibliographiques. Mais la bibliologie touche également à beaucoup d'autres aspects pratiques dont les matériaux sont des objets ou entités tangibles, matérielles et quantifiables, aux caractéristiques physiques standard connues d'avance. Nous citerons à titre d'exemple tout ce qui a rapport à la logistique de l'imprimerie, le papier et toute sa technologie de fabrication, les encres, etc. Enfin, des aspects auxquels le système à facettes, dit analytico-synthétique, pourrait être mieux adapté.

Le système décimal : Le système décimal employé dans la classification et la confection des indices (codage) constitue une véritable pierre d'achoppement pour tous ceux qui tentent de procéder à l'élargissement et la maintenance de ce thésaurus. Il est quand même regrettable de retrouver dans un thésaurus les inconvénients de la structure monohiérarchique et polyhiérarchique qui sont les raisons mêmes qui ont prévalu dans la quête d'un outil capable de combler les lacunes et les faiblesses des langages documentaires classiques (hiérarchiques et à facettes), débouchant sur la découverte, dans les années 1960, du modèle de langage à structure combinatoire auquel appartient le thésaurus. Le système décimal pose donc problème car il limite les latitudes du classificationniste, qui se sent en quelque sorte étriqué lorsqu'il y a lieu de classer des individus ou des entités dont l'énumération est longue, ou du moins dont le nombre dépasse dix. Comment donc faire dans pareils cas ? Le recours à la multiplications des sous-classes ou subdivision complique davantage la situation dès lors qu'il crée une pléthore de termes dits « artificiels », encombrants et inutiles à l'indexation. À ce sujet, J. Maniez écrit « il n'est ni rationnel, ni économique, de créer des centaines de nouvelles classes selon le même modèle. Cela accroît dangereusement le nombre des niveaux et la lourdeur de la notation »¹⁵. Pour pallier le risque de cette prolifération ne serait-il pas mieux d'adopter le système de codage alphanumérique à l'instar de certaines classifications, telle que celle de la Bibliothèque du Congrès ?

Mode opératoire de l'élargissement du thésaurus

Pour procéder à l'élargissement, trois opérations fondamentales devaient être effectuées : la collecte du matériel terminologique, la classification des nouveaux termes et enfin l'élaboration du microthésaurus. Nous tenterons d'exposer cette méthodologie non pas dans l'ordre rationnel indiqué plus haut, mais dans l'ordre de succession des opérations telles que nous les avons effectuées sur le terrain.

Notre première démarche a consisté en l'examen du plan de classement systématique en vue d'en repérer les lacunes. Ainsi avons-nous constaté que beaucoup d'insuffisances sont à combler à plusieurs paliers et niveaux de subdivisions de ce plan de classement. Étant conscients des divers enjeux que représente une classification, notre choix s'est porté sur les parties susceptibles de recevoir un nouvel apport sans pour autant déstabiliser le schéma classificatoire en place et donc l'ensemble du thésaurus (notamment en ce qui concerne le codage). Il s'agit donc d'élaborer des volets classificatoires complémentaires à adjoindre à la structure en place.

Nous avons ciblé dans ce premier essai la classe terminale *263.21 Bibliothèque* se trouvant dans la subdivision *263.2 Organisme de conservation*, que nous avons classifiée sur la base de la typologie des bibliothèques. Nous avons également traité le terme *263.12 Thésaurus* ainsi que le concept *263.23 Médiathèque*.

Pour rassembler le matériel terminologique nous nous sommes basés sur les deux méthodes classiques : la méthode inductive et la méthode déductive.

¹⁵ MANIEZ, Jacques. Les langages documentaires et classificatoires, p. 51

Quant à la forme et à la structure des descripteurs, nous nous sommes astreints aux normes internationales en vigueur, en l'occurrence la norme ISO 2788, l'AFNOR Z47-100, la Z47-103 et les manuels traitant du thésaurus.

Nous avons différencié la typographie des termes : les descripteurs (termes choisis) en lettres capitale et les non descripteurs en minuscules et en italiques. Nous avons fait en sorte que le non descripteur porte le même indice que celui du descripteur auquel il renvoie.

L'utilisateur constatera que nous avons mis certains termes en relation (synonymie, voisinage) avec des termes qui n'existaient pas dans le thésaurus précédent et pour lesquels nous avons anticipé l'emploi, au lieu de tronquer le descripteur. C'est le cas, à titre d'exemple, des descripteurs suivants :

BIBLIOTHEQUE DE JOURNAUX (263.218.6)

TG₁ Bibliothèque spécialisée

TG₂ Bibliothèque

TA Journal

TA Presse écrite

BIBLIOTHEQUE POUR AVEUGLES (263.212.7)

EP Bibliothèque pour non voyant

TG₁ Bibliothèque institutionnelle

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque pour aveugles

TA Braille

Pour le premier exemple, le terme « presse écrite » n'existe pas dans le thésaurus. Pour le second, le terme Braille n'existe ni comme descripteur ni comme non descripteur alors que c'est un concept dont l'usage est très répandu.

Au moment de la classification, nous nous sommes confrontés à un problème épineux, celui du système décimal, puisque certaines catégories de bibliothèques contiennent à elles seules plus de dix espèces. C'est le cas des *Bibliothèques spécialisées*. Pour résorber cet excédent, nous avons regroupé tous ces éléments (*photothèque, cassetothèque, discothèque, etc...*) sous le terme générique *Médiathèque*. Nous aurions bien voulu ajouter le terme *Bibliothèque numérique*, mais comme cette subdivision était à sa charge maximale, nous l'avons omis volontairement.

Suite du premier microthésaurus proposé « Bibliothèque »

CARTOTHEQUE (263.231)

TG₁ Médiathèque

TG₂ Organisme de conservation

TA Bibliothèque spécialisée

TA Carte géographique

TA Topographie

CASSETOTHEQUE

TG₁ Médiathèque

TG₂ Organisme de conservation

TA Bibliothèque spécialisée

TA Cassette

TA Discothèque

TA Vidéotheque

CINEMATHEQUE (263.232)

TG₁ Médiathèque

TG₂ Organisme de conservation

TA Bibliothèque spécialisée

TA Film

TA Filmothèque

TA Vidéotheque

DIDACTHEQUE (263.233)

NE Collection de didacticiels, logiciels spécialement conçus pour l'enseignement par ordinateur.

TG₁ Médiathèque

TG₂ Organisme de conservation

TA Bibliothèque numérique

TA Bibliothèque spécialisée

TA Didacticiel

TA Logithèque

DISCOTHEQUE (263.234)
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Disque
 TA Discothécaire

LOGITHEQUE (263.235)
 EP Bibliothèque de programmes
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Didacthèque
 TA Logiciel
 TA Programme informatique

LUDOTHEQUE (263.236)
 NE *Espace d'animation ludique et de prêt de jeux et jouets.*
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TA Bibliothèque enfantine
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Jeux
 TA Ludothécaire

MEDIATHEQUE (263.23)
 TG₁ Organisme de conservation
 TG₂ Sous-système de la conservation
 TS Bibliothèque numérique
 TS Cartothèque
 TS Cassetothèque
 TS Cinémathèque
 TS Discothèque
 TS Filmothèque
 TS Logithèque
 TS Ludothèque
 TS Phonothèque
 TS Vidéothèque
 TA Bibliothèque
 TA Média

PHONOTHEQUE (263.237)
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Discothèque
 TA Enregistrement sonore

PHOTOTHEQUE (263.238)
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Photographie

VIDEOTHEQUE (263.239)
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Cassette vidéo
 TA Cinémathèque
 TA Vidéographie
 TA Vidéotex
 TA Vidéotransmission

DEUXIEME MICROTHESAURUS PROPOSÉS : « THESAURUS »

Schéma arborescent pour le concept

« *Thésaurus* »

263.12 THESAURUS
 263.121 THESAURUS A SCHEMA GRAPHIQUE
 263.121.1 TERMINOGRAMME
 263.121.2 THESAURUS ARBORESCENT
 263.121.3 THESAURUS À SCHÉMA FLÉCHÉ
 263.122 THESAURUS ALPHABÉTIQUE
 263.123 THESAURUS MONOLINGUE
 263.124 THESAURUS MULTILINGUE
 263.125 THESAURUS SYSTÉMATIQUE

Microthésaurus alphabétique pour le concept

« Thésaurus »

Diagramme compartimenté (263.121.1)

EM Terminogramme

LISTE D'AUTORITÉ MATIÈRES (263.14)

TG Outil bibliographique

TG₂ Sous-système de conservation

TA Classification

TA Thésaurus

Macrothésaurus (263.12)

EM Thésaurus

Microthésaurus (263.12)

EM Thésaurus

Schéma compartimenté (263.121.1)

EM Terminogramme

TERMINOGRAMME (263.121.1)

EP *Diagramme compartimenté*

EP *Schéma compartimenté*

TG₁ Thésaurus à schéma graphique

TG₂ Thésaurus

TA Thésaurus arborescent

TA Thésaurus à schéma fléché

Thésaurofacette (263.12)

EM Thésaurus

THESAURUS (263.12)

EP Microthésaurus

EP Macrothésaurus

EP Thésaurofacette

TG Outil bibliographique

TG₂ Sous-système de conservation

TS Thésaurus à schéma fléché

TS Thésaurus à schéma graphique

TS Thésaurus alphabétique

TS Thésaurus arborescent

TS Thésaurus bilingue

TS Thésaurus monolingue

TS Thésaurus multilingue

TS Thésaurus systématique

TA Classification

TA Liste d'autorité matières

TA Index

THESAURUS À SCHÉMA FLÉCHÉ (263.121.3)

TG Thésaurus à schéma graphique

TG Thésaurus

TA Terminogramme

TA Thésaurus arborescent

THESAURUS À SCHÉMA GRAPHIQUE (263.121)

TG Thésaurus

TG Outil bibliographique

TA Thésaurus systématique

TA Thésaurus alphabétique

TS Thésaurus à schéma fléché

TS Thésaurus arborescent

TS Terminogramme

THESAURUS ALPHABÉTIQUE (263.122)

TG Thésaurus

TG₂ Outil bibliographique

TA Thésaurus systématique

THESAURUS ARBORESCENT (263.121.2)

TG Thésaurus à schéma graphique

TG Thésaurus

TA Schéma fléché

TA Terminogramme

THESAURUS MONOLINGUE (263.123)

TG Thésaurus

TG₂ Outil bibliographique

TA Thésaurus bilingue

TA Thésaurus multilingue

THESAURUS MULTILINGUE (263.124)

TG Thésaurus

TG₂ Outil bibliographique

TA Thésaurus bilingue

TA Thésaurus monolingue

Projets en perspective

À court terme

Constitution d'une équipe

De prime abord, il y a lieu de constituer une équipe solide de bibliologues compétents et dévoués qui doivent se porter volontaires pour le développement et l'élargissement de ce thésaurus. Car un thésaurus fiable ne saurait être le produit d'une initiative individuelle mais le résultat d'un effort collectif. Et comme le notent à ce sujet C. Guinchat et Y. Skoury, « personne n'est omniscient »¹⁶.

Restructuration du thésaurus

Nous partons de l'idée que le thésaurus est un langage documentaire évolutif qui nécessite par conséquent le suivi des améliorations et des mises à jour constantes. Pour ce faire, l'une des tâches prioritaires que l'équipe en charge du développement du thésaurus de bibliologie doit se fixer est la modification du schéma classificatoire avec lequel le thésaurus fonctionne actuellement.

Ceci dit, cette modification passe nécessairement par un remodelage touchant à deux aspects fondamentaux de l'architecture de cet outil :

1 – la restructuration du plan de classement systématique, afin de dégager un nouveau schéma classificatoire mieux adapté aux fonctions auxquelles ce genre d'outil bibliographique est destiné (l'indexation des documents relatifs à la bibliologie, leur localisation et leur restitution). Le nouveau schéma doit fonctionner sur la base de champs et sous champs sémantiques faisant ressortir clairement et concrètement les domaines couverts par cette discipline. Ce plan de classement systématique doit être le produit d'une réalité du terrain et non d'une spéculation philosophique. Concrètement, le plan de classement doit être dégagé à partir de la masse lexicographique recueillie par le biais de listes des termes produites par l'indexation et la recherche dans d'autres sources et outils bibliographiques.

2- l'adoption d'un nouveau système de notation qui puisse accueillir des énumérations plus ou moins longues dépassant la dizaine de *termes spécifiques* découlant d'un même *terme générique*.

Normalisation

Toutes les opérations relatives aussi bien à la construction de ce thésaurus ainsi qu'à l'indexation doivent obéir aux normes respectives en vigueur. Voici à titre indicatif quelques normes françaises et quelques équivalences étrangères qui pourront être utiles à la construction du thésaurus.

Type de thésaurus	N O R M E S				
	ISO	FRANÇAISES	ALLEMANDES	ANGLAISES	AMÉRICAINES
Monolingue	2788	NF Z47.100	DIN 1463	BS 5723	ANSI Z 39.19
Multilingue	5964	NF Z47.101	/	BS 6723	/
Symbolisation		NF Z44.103			

¹⁶ GUINCHAT, Claire et SKOURI, Yolande. Guide pratique des techniques documentaires. Vol. 2 : traitement de l'information. P.138.

des relations			/	/	/
Thésaurus sur WEB	SKOS	/	/	/	/

Élaboration des index

Il y a lieu notamment d'élaborer un index permuté du type KWIC et/ou KWO. Ce type d'index est d'une grande utilité. Il sert, comme le spécifient J. Aitchison et A. Gilchrist, à « faciliter l'accès à des éléments de termes composés qui ne sont pas des termes d'indexation et qui, par conséquent, n'apparaissent nulle part ailleurs dans le thésaurus »¹⁷. D'autres types d'index devront à long terme être élaborés tels que les KWAK et les KWIT.

Projets à long terme

Construction d'autres modèles de thésaurus

Les concepteurs du thésaurus de bibliologie ne doivent pas se limiter au type de thésaurus alphabétique, bien que celui-ci soit le plus répandu et le plus pratique. Il y a lieu de penser à élaborer d'autres modèles tels que le terminogramme ou diagramme compartimenté, le thésaurus à schéma fléché et le thésaurofacettes.

Édition et diffusion du thésaurus

Une fois le travail parachevé, le collectif doit penser à lancer ce thésaurus dans le circuit commercial chez un éditeur dont les traditions d'édition et/ou de diffusion ont pour centre d'intérêt ce genre de publications en vue de le promouvoir. Sa publication permettra, certes, de couvrir au moins les dépenses induites par la réalisation de ce travail, mais ne visera nullement un but lucratif. L'objectif est surtout de le mettre à la disposition du plus grand nombre d'utilisateurs et de praticiens en rapport avec la bibliologie.

Informatisation

Pour valoriser et tirer le meilleur parti de ce thésaurus, il serait souhaitable à l'avenir de pouvoir l'intégrer dans un logiciel de recherche documentaire en vue d'enrichir et de combler les lacunes de l'indexation automatique et d'augmenter l'efficacité des systèmes d'information dans le domaine de la bibliologie. Il serait encore plus intéressant de constituer une banque de données qui répertorie la production écrite relative à la science de l'écrit, dans un premier temps en français, et par la suite dans d'autres langues.

Traduction

La traduction de ce thésaurus est aussi à envisager dans le plus grand nombre de langues possible, afin de réduire les méfaits des barrières linguistiques, et de faciliter le transfert des connaissances et les échanges culturels dans la communauté internationale. Un exemple édifiant est celui du thésaurus EUROVOC dont la création remonte à un passé récent et qui fonctionne à présent avec seize langues européennes.

Conclusion

Cette modeste contribution n'est qu'un essai de développement et d'élargissement du thésaurus de la bibliologie qui se veut un travail mené dans une perspective pédagogique, pour lequel toutes les remarques et critiques constructives sont les bienvenues. Les microthésaurus que nous avons réalisés individuellement nécessitent une validation de la communauté concernée. Ce travail nous a également permis de dresser un état des lieux de

¹⁷ AITCHISON, Jean et GILCHRIST, Alain. Op. cit, p. 95

l'évolution et de l'avancement des travaux quant à cet outil documentaire nouvellement acquis par la bibliologie.

En somme, ce travail n'a d'autres prétentions que de tenter d'apporter un plus à la bibliologie, tout en souhaitant qu'il puisse attirer l'attention des chercheurs et spécialistes intéressés à même d'élaborer un thésaurus digne de référence dans le domaine de la bibliologie, science de l'écrit et de la communication écrite.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que la construction et/ou la mise à jour de cet outil langagier est une tâche délicate et fastidieuse. Elle doit de préférence faire l'objet d'une initiative collective et faire appel à de hautes compétences, aussi bien dans le domaine de la bibliologie que dans l'art et les techniques de construction des thésaurus. Il s'agit donc d'une entreprise qui doit être menée par un groupe ou comité d'experts et de spécialistes en rapport avec le domaine concerné, auxquels doivent s'associer des documentalistes chevronnés ayant une longue et riche expérience.

Enfin, nous espérons que le stage organisé à Brazzaville sera l'occasion pour notre appel de trouver un écho favorable et des oreilles attentives auprès des spécialistes et amis du livre en général et du thésaurus en particulier, afin de se joindre à nous et de constituer une équipe qui se chargera à l'avenir du développement et de la maintenance de ce thésaurus.